

# Code de Conduite



## Le préambule du Président



Il me semble primordial d'introduire notre Code de Conduite en rappelant la raison d'être du groupe ODIAL SOLUTIONS et de ses filiales :

*L'Afrique, source de nos engagements pour la planète !*

*Portés par 50 ans d'histoire et d'expériences dans la fourniture d'eau et d'énergie, nous continuerons à relever, avec les populations des zones rurales ou isolées, les grands défis auxquels elles sont confrontées. Nous voulons garantir à chacun un avenir conjuguant bien-être et préservation des ressources. Considérer, adapter, innover.*

Durant ces 5 décennies d'histoires, les femmes et les hommes qui ont contribué au développement de notre entreprise ont aussi su ciseler une exigeante éthique professionnelle, que nous partageons tous. Le Groupe ODIAL SOLUTIONS condamne la corruption, le travail forcé et le trafic d'êtres humains, les discriminations, le travail des enfants, le harcèlement moral, ainsi que le harcèlement sexuel. Il veille au respect des sanctions internationales, à la protection des travailleurs, à la préservation de l'environnement, au droit des communautés locales et des riverains, à la protection de la liberté d'expression et d'association, mais aussi à la prévention des conflits d'intérêts.

Les déclarations d'intention ne suffisent pas. Je vous remercie donc de vous conformer strictement à notre Code de Conduite dans vos actions au quotidien. Par nos actions individuelles, chacune et chacun d'entre nous est représentant(e) du Groupe et artisan(e) de sa réputation.



**Thierry BARBOTTE**  
Président

## Notre éthique au quotidien

### Respect des sanctions internationales

Toute personne agissant au nom du Groupe ODIAL SOLUTIONS doit s'abstenir de participer à des opérations qui pourraient contrevenir à un embargo, à des sanctions sectorielles ou à des gels d'avoirs.

### Lutte contre la corruption

Les personnes agissant au nom du Groupe ODIAL SOLUTIONS doivent s'abstenir de proposer un avantage quelconque à toute personne (notamment dépositaire de l'autorité publique) pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de sa fonction, ou pour qu'elle exerce son influence en vue d'obtenir une décision indue au profit d'une société du Groupe.

### Lutte contre le travail forcé, le trafic d'êtres humains et le travail des enfants

Toute personne agissant au nom du Groupe ODIAL SOLUTIONS doit s'abstenir de participer ou de contribuer, directement ou indirectement, à des situations de travail forcé.

Dans le respect des dispositions de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Groupe ODIAL SOLUTIONS s'interdit de recourir, directement ou indirectement, au travail des enfants. Au-delà de l'engagement à respecter les législations locales sur l'âge minimal d'accès à l'emploi, le Groupe interdit l'embauche d'enfants âgés de moins de 15 ans pour tout travail, et l'embauche de jeunes âgés de moins de 18 ans pour tout type de travail dit « dangereux ».

### Lutte contre les discriminations

Toute personne agissant au nom du Groupe ODIAL SOLUTIONS doit s'abstenir de tous propos et pratique discriminatoire fondés sur l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance à une ethnie ou à une religion déterminée.

### Lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

Toute personne agissant au nom du Groupe ODIAL SOLUTIONS s'engage à ne pas se livrer à des activités d'Exploitation Sexuelle visant à abuser ou tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne.

Le Groupe ODIAL SOLUTIONS s'engage à lutter contre toute forme de harcèlement sexuel. Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

## **Lutte contre le harcèlement moral**

Le Groupe ODIAL SOLUTIONS s'engage à lutter contre toute forme de harcèlement moral. Par harcèlement moral on entend des agissements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité d'autrui, d'altérer sa santé physique et mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

## **Protection des travailleurs**

Toute personne agissant au nom du Groupe ODIAL SOLUTIONS doit s'abstenir de tout comportement susceptible de mettre en danger la vie et la santé des collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants, clients, usagers et populations riveraines.

## **Préservation de l'environnement**

Toute personne agissant au nom du Groupe ODIAL SOLUTIONS doit s'abstenir de comportements contraires aux engagements pris. Les comportements proscrits sont notamment la dégradation ou la destruction, volontaire ou involontaire, graduelle ou accidentelle, des milieux naturels (air, sols, eaux de surface ou souterraines) des ressources naturelles et des écosystèmes.

## **Droit des communautés locales et des riverains**

Dans le respect des réglementations locales et des standards internationaux, le Groupe ODIAL SOLUTIONS s'engage à respecter et promouvoir les droits des communautés locales et des populations riveraines pouvant être impactées par la conduite de ses activités.

## **Protection de la liberté d'expression et d'association**

Toute personne agissant au nom du Groupe ODIAL SOLUTIONS doit s'abstenir de toute forme de pressions, d'exactions et de comportements visant à altérer ou entraver l'expression des salariés.

## **Prévention des conflits d'intérêts**

Tout collaborateur doit s'abstenir de prendre part aux décisions concernant le Groupe ODIAL SOLUTIONS lorsqu'un intérêt personnel (familial, financier, associatif, politique, etc.) est susceptible d'interférer significativement dans l'exercice indépendant et objectif de ses fonctions et d'affecter sa capacité à agir dans l'intérêt du Groupe.

## Notre système d'alerte

Si vous avez **personnellement** connaissance d'un comportement qui, selon vous, peut représenter une violation du présent Code de Conduite, ou qui vous préoccupe de toute autre manière, vous devez en faire part dans les meilleurs délais en contactant le référent éthique de ODIAL SOLUTIONS :

---

**Thierry BARBOTTE**  
**6 rue Lavoisier, 45140 Ingré, France**  
**Tel : +33 2 38 22 75 10**  
**E-mail : [alertes@odial-solutions.fr](mailto:alertes@odial-solutions.fr)**

---

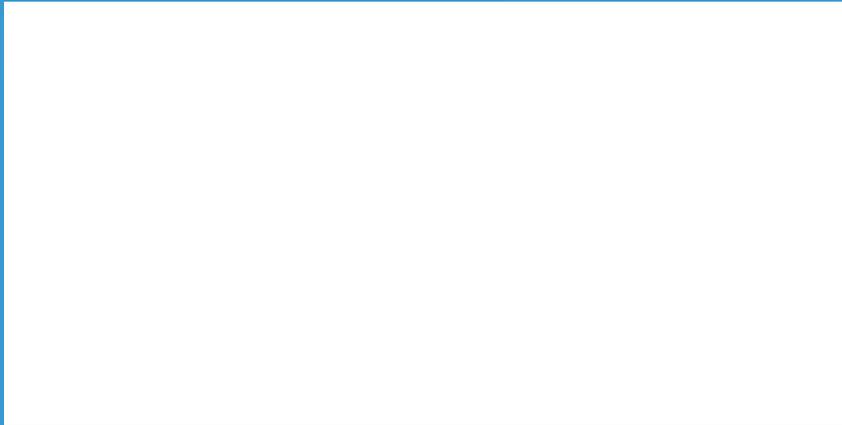
L'alerte peut viser les agissements d'une personne déterminée (personne morale ou physique, quelle que soit sa fonction ou son grade) ou encore une situation au sein de l'entreprise ou en lien avec l'activité de celle-ci.

Le Groupe ODIAL SOLUTIONS assure un traitement confidentiel des signalements, y compris en cas de communication à des tiers dès lors que celle-ci est nécessaire pour les besoins de la vérification ou du traitement du signalement, et la protection de leurs auteurs **de bonne foi et désintéressés** contre toute forme de représailles.

Le Groupe ODIAL SOLUTIONS prend très au sérieux tous les rapports d'inconduite possibles. Nous enquêtons et prendrons les mesures appropriées en conséquence.

## Les conséquences de la violation du Code de Conduite

Toute violation de ce Code de Conduite par le Personnel peut entraîner de graves conséquences, allant jusqu'au licenciement et le référé éventuel aux autorités judiciaires.



6 rue Lavoisier - 45140 Ingré - France

**T** +33 (0)2 38 22 75 10 **M** [contact@odial-solutions.fr](mailto:contact@odial-solutions.fr)



*Suivez notre actualité sur :*

